

Délibération n° 20220704/23



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### DEPARTEMENT DU TARN

### COMMUNE DE TEULAT

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Teulat en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Sabine MOUSSON, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 27 juin 2022

**Secrétaire de séance :** M. Florian MAILLY

Nombre de Conseillers en exercice : 10			
Présents : 7	<b>MAIRE :</b> Mme MOUSSON Sabine <b>ADJOINTS :</b> M. JULIÉ Bruno, Mme RABIS-BOUYSSOU Martine <b>CONSEILLERS MUNICIPAUX :</b> M. GARRIC Gilles, M. JALABERT Louis, M. MAILLY Florian, Mme MARCHÉ Marie-Odile		
Absents : 2	Mme AÏT-CHADI Sylvie, M. DESPOSITO Antony		
Procuration : 1	Mme BOYER-BRESSOLLES Monique : pouvoir à Bruno JULIE		
Suffrages exprimés : 8	Pour : 8	Contre :	Abstention :

#### Objet : AUGMENTATION DES TARIFS DE LA GARDERIE

**Considérant** que les tarifs de la garderie n'ont pas été augmentés depuis 5 ans, alors que les coûts de l'énergie et les charges de personnel aux augmenté,

**Vu** la décision de la commission du RPIC (regroupement pédagogique intercommunal Teulat-Belcastel) du 16 juin 2022 devant être votée dans chaque conseil municipal pour entrer en application,

**Vu** la délibération de la mairie de Belcastel en date du 21/06/2022,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter de 10% les tarifs de la garderie ouverte tous les matins de 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 18h30 à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022, ce qui donne les montants suivants :

	2017 et suivant	A partir de septembre 2022
<b>Forfait trimestriel régulier (plus de 9 fréquentations par trimestre)</b>		
pour un enfant	41€	45€
pour deux enfants	69€	76€
pour trois enfants et plus	88€	97€
<b>Forfait trimestriel occasionnel (jusqu'à 9 fréquentations)</b>		
Pour un enfant	21€	23€
pour deux enfants	32€	35€
Pour trois enfants et plus	42€	46€

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-218102986-20220704-2022\_23-DE

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs de la garderie telle que présentée ci-dessus,
- **INSCRIT** les recettes au budget primitif **2022**,
- **DIT** que ces tarifs seront affichés à l'école avant la fin de l'année scolaire en cours.

Le Maire  
Sabine **MOUSSON**

Reçu par la Sous-Préfecture  
de CASTRES le  
Publié par affichage le

